

DEROULEMENT DES OPERATIONS DU MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL 1er DEGRE Rentrée 2026

| Jeudi 16 octobre 2025 | Publication de la note de service ministérielle au BO n° 39 du 16/10/2025 |
|--|---|
| Du Mardi 4 novembre 2025 au mercredi 26 novembre 2025 | Ouverture de la plateforme téléphonique ministérielle « Info mobilité » 1 ^{er} degré (9H30-18H30 Tél :01-55-55-44-44) |
| Mercredi 5 novembre 2025 à 12 heures (heure Métropole) | Ouverture des inscriptions au Mouvement interdépartemental dans l'application SIAM 1 via I-PROF |
| Mercredi 26 novembre 2025 à 12 heures (heure Métropole) | Clôture des inscriptions dans l'application SIAM 1 Fermeture de la cellule « Info mobilité » ministerielle |
| Jeudi 27 novembre 2025 | Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof des enseignants |
| Jeudi 11 décembre 2025 au plus tard | Date limite de retour des confirmations de demande de changement de département avec pièces justificatives jointes à travers le formulaire COLIBRIS. Toute confirmation non retournée dans les délais fixés annule automatiquement la participation du candidat au mouvement. |
| Du Vendredi 12 décembre 2025 au Lundi 12 janvier 2026 | Enregistrement, traitement des candidatures et barèmage par la DSDEN 74 |
| Lundi 12 janvier 2026 | Date limite de réception par La DSDEN de la Haute Savoie des demandes tardives ou des demandes de modifications de la situation familiale (formulaires + pièces justificatives) |
| Mercredi 14 janvier 2026 | Affichage des barèmes initiaux dans SIAM pour vérification par les candidats |
| Du Mercredi 14 janvier 2026 au Mercredi 28 janvier 2026 | Phase de vérification et demandes de correction des barèmes par les enseignant à travers le formulaire COLIBRIS, avec pièces justificatives à l'appui et traitement des demandes par la DSDEN 74. Prise en compte des justificatifs RQTH tardifs pour la bonification n°1 de 100 points |
| Mardi 3 février 2026 | Date limite de réception par la DSDEN de la Haute-Savoie des demandes d'annulation de participation au mouvement interdépartemental et de remontée de ces demandes à l'administration centrale |
| Mercredi 4 février 2026 | Affichage des barèmes définitifs dans SIAM arrêtés par l'IA-DASEN de la Haute- Savoie |
| Jeudi 5 février 2025 | Date limite de remontée des fichiers par les CDTI à l'Administration centrale |
| Mercredi 11 mars 2026 à partir de 12 heures (heure Métropole) | Transmission des résultats aux participants sur leur messagerie I-Prof |